

## **cas pratique pas facile facile!!!**

Par **dede**, le **22/10/2007** à **16:12**

bonjour

j ai un petit probleme avec mon cas pratique je ne sais pas si ma reflexion est la bonne.  
je vous expose le cas

la societe M applique a l ensemble de son personnel la convention collective nationale de la petite metallurgie, convention qui prevoit notamment une prime de penibilite de 20 euros par mois.

en decembre 2006 Mr M cede son entreprise a la societe B; laquelle a adhere a la convention collective departementale du bricolage; et selon cette convention l indemnite de licenciement est doublee par rapport a l indemnitee legale. cette convention est denoncee le 1er mars 2007.

Mr D est embauche au mois de juin 2007.

je doit ensuite expliquer l evolution des droits des anciens salaries de l entreprise M et ceux de MR D;

dans un premier temps j ai parle de la mise en cause des conventions collectives avec les effets que ca engendre les droits individuel acquis ect... je ne crois pas avoir de probleme la dessus. Ce que je ne comprend pas en revanche c est les questions relative a la denonciation de la convention. Celle ci est denonce le 1er mars soit juste apres ou pendant le preavis de la mise en cause. quel effet cela peut il avoir? est ce que je doit en tenir compte ou juste traiter de la denonciation de la convention du bricolage? est ce que je doit tenir compte du fait que normalement il ya une negociation en cours pour une convention de substitution? j ai eut beau regarder dans differend ouvrage et mon cour une telle hypothese n est pas envisagee...

je ne sais pas si c est moi qui cherche la difficulte mais cela me semble pas tres clair comme situation;

merci infiniment a tous ceux qui sauront m eclairer!!!!!!